Docusign Envelope ID: 24F8B023-77E1-4650-9CE4-D17283F4519C

ABCYSS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 62 221 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE L'INDUSTRIE - 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 NOVEMBRE 2025

EXTRAITS

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trois novembre,
A treize heures trente,

Les associés de la Société ABCYSS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite à chaque associé par la Présidente.

Sont présentes :
- la Société BARYCENTRE, représentée aux présentes par Monsieur Luc TASSET, son Gérant, titulaire de 225 actions de catégorie O,
- la Société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC, représentée aux présentes par sa Présidente, la Société J2M CONCEPT, elle-même représentée par Monsieur Julien REVET, son Président, titulaire de 895 actions (dont 675 actions de catégorie P et 220 actions de catégorie O).

Total des actions des associés présents : 1 120 actions sur les 1 120 actions composant le capital social.

Monsieur Ronan LEFLOCH est également présent.

L'Assemblée est présidée par la Société par actions simplifiée J2M CONCEPT, (représentée par Monsieur Julien REVET) en sa qualité de Présidente de la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC, Présidente de la Société.

La Société BARYCENTRE (représentée par Monsieur Luc TASSET) est désignée comme Secrétaire.

Conformément à l'article 14.6 des statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à

Paraphe JR DS LT Paraphe RL

Docusign Envelope ID: 24F8B023-77E1-4650-9CE4-D17283F4519C

une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, convoquée verbalement, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et rappelle que les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des droits de vote existants.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- La lettre de démission de la Société BARYCENTRE, Directrice Générale,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- (…),
- (…),
- (…),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale,

Paraphe DS Paraphe

Docusign Envelope ID: 24F8B023-77E1-4650-9CE4-D17283F4519C

prenant connaissance de la lettre de démission de la Société BARYCENTRE de son mandat de Directrice Générale à effet du 31 octobre 2025 fin de journée,

. décide de déroger aux modalités et conditions statutaires de démission et notamment de réduire le préavis statutaire de 3 mois pour cette démission et en conséquence, accepte et prend acte de cette démission à effet du 31 octobre 2025 fin de journée,

donne à la Société BARYCENTRE plein et entier quitus de l'exécution de son mandat de Directrice Générale jusqu'au 31 octobre 2025,

déclare qu'il n'existe aucun différend, de quelque nature que ce soit opposant la Société ABCYSS à ce jour, ou susceptible d'opposer la Société ABCYSS à l'avenir, à la Société BARYCENTRE, en relation avec le mandat susvisé et en tant que de besoin, confirme que la Société ABCYSS renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute demande, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, à l'encontre de la Société BARYCENTRE, de ses dirigeants, de ses associés ou de ses salariés au titre de l'exercice ou de la cessation de son mandat de Directrice Générale de la Société ABCYSS,

. nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter rétroactivement du 1er novembre 2025 et pour une durée de CINQ (5) années à compter du 1er novembre 2025 :

Monsieur Ronan LEFLOCH
Né le 7 juin 1970 à NANTES (44)
Demeurant 3 Chemin du Canal – 73250 FRETERIVE
De nationalité française

Le Directeur Général est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Ses pouvoirs et obligations sont fixés par la Loi et les statuts de la Société, notamment l'Article 11 – Direction – II – DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE.

Conformément à l'Article 11 – Direction – II – DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE des statuts, le Directeur Général :

. disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente,

. représente la Société dans ses rapports avec les tiers,

. est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Paraphe JR DS LT Paraphe RL

Docusign Envelope ID: 24F8B023-77E1-4650-9CE4-D17283F4519C

Dans ses rapports avec les Associés, le Directeur Général agira, conformément l'Article 11 – Direction – II – DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE des statuts, dans les mêmes limites que celles fixées pour le Président par les statuts de la Société, notamment l'Article 11 – Direction – I – PRESIDENT – 4. Pouvoirs du Président.

L'Assemblée Générale précise :

. que le contrat de travail entre la Société ABCYSS et Monsieur Ronan LEFLOCH pour des fonctions de « Directeur d'agence » est suspendu pendant toute la durée de son mandat de Directeur Général de la Société ABCYSS,

. que le contrat de travail entre la Société ABCYSS et Monsieur Ronan LEFLOCH pour des fonctions de « Directeur d'agence » reprendra de plein droit le lendemain du terme (quelle qu'en soit la cause) de son mandat de Directeur Général de la Société ABCYSS dans des conditions strictement identiques,

. que sauf dispositions conventionnelles plus favorables, Monsieur Ronan LEFLOCH ne saurait se prévaloir de la prise en compte de la période de suspension de son contrat de travail, du fait de l'exercice du mandat de Directeur Général, dans le calcul de son ancienneté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Ronan LEFLOCH a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

(…)

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associées ainsi que par le Directeur Général nouvellement nommé.

Paraphe JR DS LT Paraphe RL

Docusign Envelope ID: 24F8B023-77E1-4650-9CE4-D17283F4519C

Signature apposée par les signataires, par voie électronique avancée par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign, ainsi que le reconnaissent et l'acceptent les soussignés.

La Présidente,
Société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Société J2M CONCEPT
Julien REVET

Signé par :
Julien REVET
923604D709994BA...

La Secrétaire,
Société BARYCENTRE
Luc TASSET

DocuSigned by:
luc tasset
D1DE157FC94843E...

Les Associés,
Société BARYCENTRE
Luc TASSET

DocuSigned by:
luc tasset
D1DE157FC94843E...

Société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Société J2M CONCEPT
Julien REVET

Signé par :
Julien REVET
923604D709994BA...

Le Directeur Général nouvellement nommé,
Ronan LEFLOCH
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par :
Ronan LEFLOCH
DF482ECF7B9040E...